

INFO CHSCT

Le 3 juillet 2013, un personnel du lycée Marguerite de Valois s'est suicidé (personnel enseignant en reconversion).

Afin de déterminer si le suicide est lié au travail et d'établir des préconisations pour éviter qu'un tel drame se reproduise, les élus du CHSCT de la Charente ont demandé le vote de la création d'une délégation d'enquête. L'enquête a été menée en juin 2014 (un laps de temps est nécessaire entre un tel drame et une enquête).

Cette délégation d'enquête est composée d'élus du personnel et de représentants de l'Administration.

Après avoir identifié les facteurs de risques, la délégation d'enquête a proposé des mesures de prévention

- préconisations primaires dont la finalité est d'éliminer les risques à la source
- préconisations secondaires qui consistent de réduire l'effet des facteurs de risque
- préconisations tertiaires qui visent à limiter les effets sur la santé des risques que l'on n'a pu éviter

Ces préconisations ont été votées au CHSCT du 16 février 2015 et le Président du CHSCT (le DASEN) doit donner une suite dans les deux mois aux préconisations à mettre en œuvre par l'employeur.

Ci-joint un tableau où figurent les préconisations et les réponses apportées par l'Administration (document transmis par l'Administration)

Mesures de prévention primaire préconisées

(Actions sur l'organisation du travail sur la gestion des RH, sur le management et sur la conduite du changement afin d'éliminer les risques à la source)

Mise en place d'une gestion des RH bienveillante, soucieuse du bien-être des personnels	Mise en place d'un accueil personnalisé
Accompagnement soutenu du personnel en reconversion avant et après mutation	Des bilans intermédiaires sont planifiés dès le début de l'année scolaire

Mesures de prévention secondaires préconisées

(actions pour faire face aux situations dégradées, temps d'échanges professionnels et de formation, actions de formations adaptées aux risques identifiés)

Mise en place d'une gestion des RH bienveillante, soucieuse du bien-être des personnels	Mise en place d'un accueil personnalisé
Stabilisation du personnel dans son établissement de reconversion sur avis médical	Le médecin de prévention doit être sollicité
Action de prévention du suicide (DAFOP)	Le médecin de prévention doit être sollicité
Formation au management pour les chefs de service	-des formations sont proposées par la Préfecture de région -des ateliers d'échange de pratiques vont être mis en place
Formation à la gestion de crise pour les chefs de service avec cas pratiques (3 jours)	Action réalisée à Rochefort pour tous les chefs d'établissement
Formation à la gestion de pathologies lourdes et conduites addictives pour les chefs de service	Pas de formation : le médecin de prévention doit être sollicité
Formation en santé au travail pour les membres du CHSCTD (membres de droit et élus)	Formation avec l'organisme SIC FORMATION en 2015-2016 (5 jours) Parcours M@gistère

Mesures de prévention tertiaire préconisées

(réduction de troubles qu'on n'a pas su ou pu éviter, actions relevant davantage du curatif)

<i>Accompagnement psychologique des chefs de services et des personnels impactés par les événements graves durant l'année scolaire</i>	<i>Le médecin de prévention doit être sollicité</i>
<i>Mise en place d'espaces d'échanges pour les personnels à l'initiative de la CHS avec la participation de l'assistant de prévention</i>	<i>Prise en compte par l'équipe de direction et de santé de l'établissement, ainsi que soutien par le médecin de prévention</i>

Le CHSCTa pour mission de contribuer

- ✓ à la protection de la santé et de la sécurité des salariés ;
- ✓ à l'amélioration des conditions de travail.

Lorsque vous le jugez nécessaire, n'hésitez pas contacter la secrétaire du CHSCT de Charente :

Anne Péron

chsctd-sec-16@ac-poitiers.fr